Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 20 (1974)

Heft: 12

Rubrik: Communications officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications officielles

Initiative fédérale contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse

Le 20 octobre 1974, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative constitutionnelle présentée par l'Action nationale contre l'emprise étrangère. Celle-ci tendait à fixer à 500 000 le nombre total des étrangers autorisés à résider de façon permanente en Suisse, l'effectif des saisonniers devant être, en outre, ramené à 150 000 et celui des frontaliers à 70 000 personnes. sonnes.

Le 21 décembre 1973, le Conseil fédéral avait proposé à l'Assemblée fédérale le rejet sans contre-projet de cette initiative.

Dans son rapport du 21.12.1973 – qui peut être obtenu gratuitement en français, en allemand et en italien auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, EDMZ, CH–3003 Berne – le Conseil fédéral analysait les conséquences qu'aurait entraînées l'acceptation de l'initiative; il soulignait notamment que pour réduire jusqu'à la fin de 1977 la population résidente étrangère à 12% de la population des cantons (sauf exception pour le canton de Genève, 25%), on aurait dû renvoyer de Suisse 540 000 étrangers, soit 180 000 par année.

Le Conseil national et le Conseil des Etats avaient suivi le Gouvernement dans ses conclusions de rejet.

Relevons que pour être acceptée, une initiative constitutionnelle requiert la double majorité du peuple et des cantons.

Remarquablement élevée, la participation aux votations du 20 octobre 1974 a été de 69,8%.

L'initiative a été *rejetée* par une forte majorité de citoyens (1 689 870 «non» contre 878 739 «oui») et par tous les cantons.

Les résultats sont donc plus nets qu'en 1970 lors de la votation sur l'initiative constitutionnelle patronnée par M. James Schwarzenbach; rappelons toutefois que celle-ci posait des conditions moins draconiennes et que les femmes n'avaient alors pas eu l'occasion de se prononcer (l'incidence de ce dernier facteur pour les résultats est néanmoins difficile à déterminer).

Au soir du scrutin, le Conseiller fédéral Furgler a fait la déclaration suivante au nom du Conseil fédéral:

Le Conseil fédéral constate avec satisfaction que le peuple suisse, toutes les régions linguistiques et tous les cantons ont nettement rejeté l'initiative contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse. La participation extraordinairement forte au scrutin permet de dire indubitablement qu'une nette majorité de notre peuple soutient la politique du Conseil fédéral.

Le Conseil fédéral considère la décision du peuple et des cantons comme un mandat de poursuivre sa politique: après avoir limité avec succès l'effectif des travailleurs au bénéfice d'une autorisation de séjour ou d'établissement, il va stabiliser l'ensemble de la population étrangère, puis en réduire l'ampleur.

Le Conseil fédéral remercie le peuple et les cantons de la confiance qu'ils ont mise en lui. Sa gratitude va tout particulièrement à ceux qui ont informé le peuple sur la politique suivie par le gouvernement en la matière, ainsi que sur les conséquences qu'aurait pu avoir l'initiative. De nombreux citoyens et groupements, mais aussi la presse, la radio et la télévision ont nettement montré, par leur intervention dans le débat, l'efficacité du dialogue dans la démocratie directe.

Le gouvernement sait que de nombreux Suisses et Suissesses – même ceux qui ont déposé un «non» dans l'urne – ressentent, comme beaucoup de citoyens qui ont voté «oui», un malaise qui dépasse largement le problème posé par les travailleurs étrangers. Ce malaise que le bien-être personnel ne s'identifie pas avec la prospérité matérielle. Cependant, ce n'est point par un flot d'initiatives que nous arriverons à résoudre le problème de la qualité de la vie, mais par une politique qui place l'homme et le bien commun au centre des préoccupations.

Sur le plan de la politique à suivre envers les étrangers, cela signifie qu'il faut établir un juste équilibre entre la population suisse et la population étrangère, en veillant à respecter nos obligations humanitaires et internationales. C'est ce but que vise la révision en cours de la législation relative aux étrangers (loi sur le séjour et l'établissement des étrangers), par laquelle on réglera de façon moderne les droits et les devoirs des étrangers vivant dans notre pays et leurs rapports avec la population suisse. Une telle politique exige également que l'on crée un juste équilibre entre les régions économiquement fortes et celles dont le développement est moins avancé. Il ne s'agit que d'exemples, qui démontrent que les problèmes posés par l'excès de population étrangère ne peuvent être résolus que dans le cadre d'une politique générale.

Le Conseil fédéral en appelle à tous les citoyens, leur demandant d'oublier ce qui les a divisés et d'assumer activement ces grandes tâches, de concert avec le gouvernement et le parlement.

De son côté, M. Ernst Brugger, Président de la Confédération, devait, dans une déclaration, aux agences de presse, exprimer également sa satisfaction.

«L'incertitude paralysante, qui a aussi constitué une lourde hypothèque pour nous ces derniers temps, est maintenant levée. Nous pouvons désormais nous atteler avec un nouvel élan à toutes les autres tâches ...» a notamment déclaré M. Brugger.

Il a ajouté que «... les presque 900 000 oui montrent qu'il s'agit d'un problème que nous devons continuer à traiter avec grand soin et avec sérieux.»

Aide publique au développement de la Suisse

La Suisse est, avec seize autres pays (Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Suède) ainsi qu'avec la Communauté économique européenne, membre du **Comité d'aide au Développement (CAD)** de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE). Ce Comité n'entreprend directement aucune opération de coopération au développement. En revanche, il procède notamment chaque année à un examen approfondi de la politique de chaque pays membre en matière de développement et de ses prestations en faveur des pays en développement. On trouvera ci-dessous des passages relatifs à l'aide publique extraits du **mémorandum** présenté par la Suisse au CAD en 1974, en vue de l'examen annuel. Les modifications apportées à la présentation de la version originale visent à rendre plus aisément compréhensible – sans en altérer la teneur – un texte essentiellement destiné à des spécialistes. Ce mémorandum peut être obtenu gratuitement en français et en allemand – auprès de la Coopération technique, Service de l'information, Département politique fédéral, CH 3003 Berne.

En 1973, le volume de l'aide publique au développement de la Suisse s'est maintenu, en chiffres absolus, approximativement au même niveau qu'en 1972 (1972: 64,8 mio $; 1973: 65,2 mio $) (1) alors qu'en chiffres relatifs, par rapport au produit national brut (PNB) le volume de l'aide publique a baissé, passant de 0,22% en 1972 à 0,16% en 1973. En comparant ces deux années, il y a lieu de tenir compte d'un facteur exceptionnel, à savoir le versement de deux tranches de prêt à l'IDA ou AID (Association Internationale de Développement, laquelle est une filiale de la Banque mondiale accordant des prêts à des conditions de faveur) qui a conduit à un fort accroissement en 1972. L'aide publique bilatérale s'est accrue en 1973 d'environ 10%, alors que l'aide publique multilatérale a diminué en raison du versement d'une seule tranche du prêt à l'IDA.

[1] Note:
Conformément aux directives convenues à l'OCDE, les taux de change utilisés pour convertir les francs suisses en dollars sont les taux de change moyens pour chaque année considérée, à savoir:
pour 1972: 1 $ = Frs. 3.840
pour 1973: 1 $ = Frs. 3.167

Le tableau suivant donne un aperçu de l'évolution des différentes catégories de **flux publics** entre 1971 et 1973.

	1971	1972	1973
	(en millions de $)		
I. Aide publique au développement (1)			
A. Bilatérale	19,4	30,6	33,5
1. Dons et contributions assimilables à des dons	17,3	27,0	30,0
1.1 Dons	17,3	26,8	29,9
a) Programmes et projets de développement (2)	5,5	8,1	11,6
b) Coopération technique (3)	2,7	3,6	4,3
c) Aide alimentaire	3,1	4,9	5,5
d) Aide humanitaire	5,3	9,1	7,4
e) Contributions des cantons et des communes (1)	0,7	1,0	1,1
1.2 Prêts remboursables en monnaie du pays bénéficiaire	0,0	0,2	0,1
2. Prêts de développement (nets)	2,1	3,6	3,5
2.1 Prêts gouvernementaux de plus de 5 ans (nets) (4)	2,1	3,6	3,5
B. Multilatérale	9,0	34,2	31,7
1. Dons	8,6	11,4	14,4
a) PNUD (Programme des Nations Unies pour le Dével.)	3,9	4,3	6,9
b) PAM (Programme alimentaire Mondial)	1,0	2,1	2,6
c) UNICEF, UNRWA, UNHCR, etc.	3,2	4,8	4,0
d) autres organismes	0,5	0,2	0,9
2. Souscriptions au capital et autres paiements aux organismes multilatéraux (5)	0,4	–	3,6
3. Prêts concessionnels aux organismes multilatéraux (6)	0,0	22,8	13,7
Total aide publique	28,4	64,8	65,2

Remarques

1) Les dons des cantons, des communes et d'autres organismes du secteur public ont été classés sous dons bilatéraux, rubrique e). Il s'agit de dons accordés à des fins diverses (projets de développement, coopération technique, aide humanitaire). L'information résulte d'une enquête par questionnaires, mise sur pied dès 1968. Il est possible que l'effort de ce secteur soit plus important, car ne sont considérés que les versements qui sont parvenus à la connaissance du Service de la coopération technique.
2) Essentiellement les contributions pour des projets de développement combinés (personnel, équipement, capitaux, bourses, etc.).
3) Les prestations de la coopération technique au sens étroit, c'est-à-dire pour assistants techniques, experts isolés et bourses de formation.
4) Crédits à la Turquie et crédits-joints à l'Inde et au Pakistan, crédit-projet au Kenya.
5) Participation au capital et au Fonds spécial de la Banque asiatique de développement et participation au Fonds africain de développement.
6) Crédit à l'Association Internationale de Développement (IDA).

Le projet de loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, qui a fait l'objet du Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale du 19 mars 1973, a été examiné par les Chambres fédérales, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive, le Parlement ayant invité le Conseil fédéral à revoir le projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales au regard de la crise de l'énergie et de ses effets sur nos relations avec les pays en développement. Le rapport complémentaire sera soumis aux Chambres fédérales en 1975.

Centenaire de la Constitution fédérale

Après concours, l'effigie de *l'écu commémoratif* – dont la frappe a été annoncée ici précédemment – a été finalement commandée au sculpteur *Max Weber,* de Genève.

Communiqués officiels

La Suisse à l'honneur

Georges Borgeaud « l'intelligence du cœur » (Prix Renaudot 1974)

par Jacques Chessex
(Prix Goncourt 1973)

Georges Borgeaud est rôdeur, flâneur, baguenaudeur. Dans l'écriture aussi. Il ne faut pas le presser. Il va son pas à lui, il s'arrête, il revient, il disparaît. Il est lent et rapide. Il a l'œil. Est-ce sa passion de la peinture ? Il regarde, il excelle dans le tableau. Jamais il n'est mieux lui-même que lorsqu'il montre un paysage, une ville rêveusement surprise ou nerveusement traversée, et ses saisissantes natures mortes (mais il faut retourner le mot, le faire vivre d'intenses couleurs) : emballages, déchets, cartons, tessons de bouteilles, allumettes, ou des matières, du bois, de la terre poussiéreuse, ou son bestiaire de chèvres et de chats ensoleillés.

Comme les peintres de Paul Budry, Borgeaud prépare longuement sa cuisine fine et drue. Voici toutes sortes de vins italiques, voici de l'eau de l'Arno ou du Tibre, un bourdon et des canards, une poignée de papillons blancs, des figues, de la fumée, du café, un champ de maïs, du soleil toujours, et les figures, les têtes quotidiennes, les paroles de tous les jours, la simplicité de la vie immédiate. Georges Borgeaud n'est pas un intellectuel, ses livres ne pensent pas, ne prétendent rien, et personne en Suisse romande n'est moins lié que lui au mouvement des idées et des morales. Il voit, il s'enchante, il loue. C'est le coup de foudre. Il aime ou il déteste avec fureur. Sa verve se déclenche, sa véhémence se déchaîne. A tort ou à raison, cela importe peu, c'est le ton qui fait la chanson et Georges en a, du ton, et de la chanson haute et tenue ! Il y a en lui du Charles-Albert Cingria. Comme lui, Georges est un homme de conversation, il dit exactement et vigoureusement, il est rapide, savoureux, juste et injuste à souhait, il encense, il écharpe, il s'exclame, il s'avoue, il se plaint, maintenant il fouaille et se blesse aux larmes — mais comme chez le Neveu de Rameau, la grimace s'accomplira dans un regard clair. Commediante ! Je l'ai vu se jeter aux pieds de Marcel Arland pour singer Georges Borgeaud reçu par le Saint-Père après son Grand Prix roman. Je l'ai vu pleurer d'émotion vraie en me racontant telle année noire de son enfance, le conteur vivait tellement son récit que les larmes roulaient sur sa face. Sincérité, tendresse du cœur. Je l'ai vu prendre ses amis dans ses bras. Emotivité. Je l'ai vu éructer comme un chat furieux.

De Cingria, qu'il a beaucoup connu à Fribourg, Georges a aussi le goût du détail baroque, ce pouvoir de **grossissement** de l'objet le plus humble, ou le plus inattendu, au point de le faire surgir devant nos yeux émerveillés avec une extraordinaire évidence. Sa langue sonne alors, elle charme l'oreille du lecteur, car la vocation orale de Georges s'accorde cette phrase épanouie et musclée qui ne recule jamais devant l'effet de surprise et s'autorise les rugosités et les caprices dès lors qu'elle désigne mieux l'image à goûter aussitôt. Georges a quelque chose d'un Romain du Bas-Empire et d'un prélat gourmand. Sa calvitie de sénateur raffiné, certaine onction ecclésiastique dans la bouche et le geste lui composent un personnage séduisant et convaincant de confesseur, d'interlocuteur privilégié, de complice, de luxueux chroniqueur de cour. Il sait être très pauvre avec somptuosité. Quelquefois, comme Dubuffet, il ramasse n'importe quoi dans sa balade et colle la chose toute sale dans sa page où elle se met à briller et à parler. C'est plus rare qu'on croit, ce pouvoir de métamorphoser le réel le plus banal en œuvre forte. Il y faut de l'application, de la distraction. De l'acharnement aussi à ne pas quitter le sol, les murs, les arbres, à savoir lire la beauté dans les signes les plus délaissés.

Georges est fougueusement et enfantinement catholique. **Le préau**, son premier roman, est l'histoire d'une enfance. Elle commence au collège de Saint-Maurice, qui aura sur Georges une influence décisive. L'adolescence aubonnoise en pays protestant va repousser le garçon en lui-même et préserver tout ce fond de catholicité qui fécondera sa vraie nature. Georges voudra être prêtre. Il quittera le noviciat au bout de quelques mois, mieux fait pour les chemins et les salons de ce monde que pour la vie méditative dans une cellule. Mais d'où vient la curieuse impression que j'ai toujours en sa présence ? J'ai devant moi un moine en congé, son supérieur lui a naturellement accordé quelques semaines dans le siècle, l'homme de Dieu chante les choses de ce monde, se rue avec impatience sur les nourritures, se jette dans la conversation avec l'exaltation de celui qui s'est tu trop longtemps. Il savoure intensément, il s'excite, et toujours on le sent lié au vieil ordre universel, il ne dit rien qui ne témoigne de sa foi instinctive, il trahit la vie monastique par tous ses gestes, par tous ses propos. Georges est aussi un abbé disert. Comme ces ecclésiastiques du XVIIIe qui enrichissaient les tables des grands de leur érudition et de leur vivacité, Borgeaud est un convive agile qui anime, divise, relance la conversation. Lisez ses romans : c'est le même charme. Avec naturel, il confie ses émotions et ses peines d'enfant, il entre dans ses souvenirs, il ne cesse de nous intéresser à son histoire parce qu'il dit toujours juste comme un poète, comme un ami. Le préau du Collège, la maison de la Côte, les premiers émois, le visage bouleversant d'une jeune fille, la présence offerte et refusée d'une mère qui ne sera jamais sienne, l'attrait du confessionnal et de la table sainte, le voici, ce jardin de l'origine où l'enfant découvre l'immensité de l'univers. Le don unique de Georges dans ce pays est de nous avoir pris par la main, de nous avoir fait entrer dans son royaume joyeux et pathétique, de nous avoir simplement dit : regarde, écoute avec moi. Nous avons regardé, nous avons écouté

MESSAGE

Mes chers Compatriotes,

Alors que se termine une année lourde de préoccupation pour chacun de nous, je désirerais vous adresser, tant en mon nom qu'en celui de mon épouse, mes vœux les plus fervents pour vous-mêmes et vos familles.

Puisse 1975 ne pas accroître les difficultés actuelles et nous permettre de mener à bien notre tâche. Il est certain que ce n'est que par un effort commun et une volonté renouvelée que nous pourrons surmonter les problèmes de l'heure. Par un retour aux vraies valeurs de la vie, nous retrouverons les raisons d'espérer et la foi en l'avenir ; elles nous aideront à rétablir progressivement un équilibre qui nous fait pour l'heure gravement défaut. Il nous appartient de façonner notre destinée et d'apporter notre contribution à un monde qui se cherche. Le sort de ce dernier dépend finalement plus des efforts constructifs que nous ferons que des vaines critiques que nous pourrions formuler. Que 1975 soit propice à la Suisse et à notre pays de résidence, la France, et que toujours plus vivante soit l'amitié qui les lie. Tels sont encore les souhaits que je forme de tout cœur à l'orée de cette année.

Pierre Dupont,
Ambassadeur
de Suisse en France.

ces voix, ces appels discrets et pressants, et nous ne pouvons plus nous rappeler notre propre enfance sans retrouver aussitôt ce Maurice Passereau qui incarnera pour nous, à jamais, le jeune homme solitaire dans la vie bruissante. Il faut la vraie grâce pour dire un jeune être avec cette vérité. Georges la possède, cette grâce, avec ingénuité et alacrité. Encore un don très rare en ce pays. Oui, il est seul ici à écrire de telles choses : « Quand j'ai envie de simplicité, de retrouver ma place de publicain dans une église, quand mes yeux ont été par trop saturés de faste et d'apparat, je me rends à Sainte-Sabine sur l'Aventin dont l'architecture et le décor me laissent entrevoir de quelle superbe rigueur est capable une certaine spiritualité. Je remercie cette Sabine dont la vie m'est inconnue de bien vouloir accepter que je vienne chez elle à la façon des enfants qui demandent à leur mère de les prendre sur ses genoux » (1). Je vous disais bien : un homme sans carapace, Georges Borgeaud, l'intelligence du cœur, l'âme et les yeux clairs, aux lèvres les paroles les plus nues et les plus désaltérantes.

Jacques Chessex
« Feuille d'Avis de Lausanne »

(1) *Italiques,* 1969.

COMMUNIQUE

Cher lecteur, cher abonné,

Les grèves prolongées des P.T.T. ayant fortement perturbé notre organisation, nous nous excusons auprès de vous tous du retard mis à vous acheminer le n° d'octobre, puis celui de novembre, souhaitant toutefois que ce n° de décembre vous parvienne normalement.

Subissant également le contre coup matériel de ces grèves qui ont empêché des centaines d'entre vous de régler leur abonnement 1974, nous faisons appel à votre esprit civique qui est une qualité bien de chez nous et vous demandons de vous mettre immédiatement en règle avec notre administration.

Prix de l'abonnement pour 1974 : 25 F
Abonnement de soutien à partir de : 30 F
Par C.C.P. 12 273 27 ou par chèque bancaire à la Rédaction du Messager Suisse, 17 bis, quai Voltaire, 75007 Paris.

La Direction

CONCOURS
DU XX[e] ANNIVERSAIRE
DU MESSAGER SUISSE

Le règlement paraitra dans notre numéro de janvier

Condition essentielle :

être abonné à tous les numéros

Prix de l'abonnement pour 1975 :

30 F par C.C.P. 12 273 27 ou par **chèque bancaire**
adressé à la rédaction du Messager Suisse
17 bis, quai Voltaire, 75007 PARIS

Georges Borgeaud
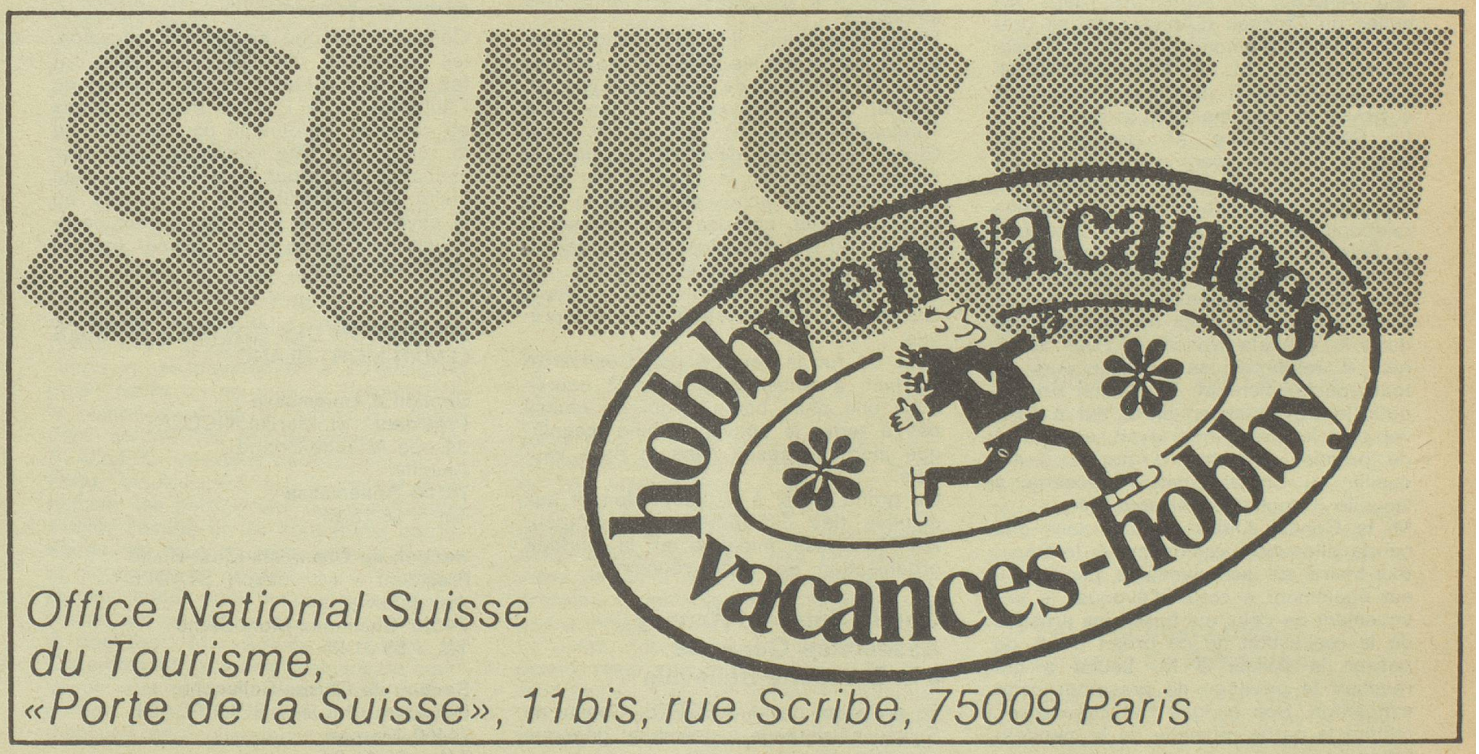
Georges Borgeaud, lauréat des prix Théophraste Renaudot pour son livre : « Le voyage à l'étranger » est né à Aubonne (Vaud) le 27 juillet 1914. *Originaire de Collombey-Muraz (Valais) a fait ses classes aux Collèges d'Aubonne et de Saint-Maurice. Il a publié notamment :* 1952 - *Le Préau (Gallimard, prix des critiques) ;* 1959 - *La vaisselle des évêques (Gallimard) ;* 1961 - *Estève (Villard Galanis) ;* 1962 - *La marche de nuit (Gallimard) ;* 1969 - *Italiques (L'Age d'homme) ;* 1974 - *Le voyage à l'étranger (Grasset, prix Renaudot).*